

Fontaine-la-Mallet

49 éléments de patrimoine remarquable dont

39 bâtiments

de niveau 3

Aucun parc et jardin

de niveau 3

Aucun ensemble cohérent

de niveau 2



FLM1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0976

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **253 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
OB0833

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **225 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0514

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **192 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

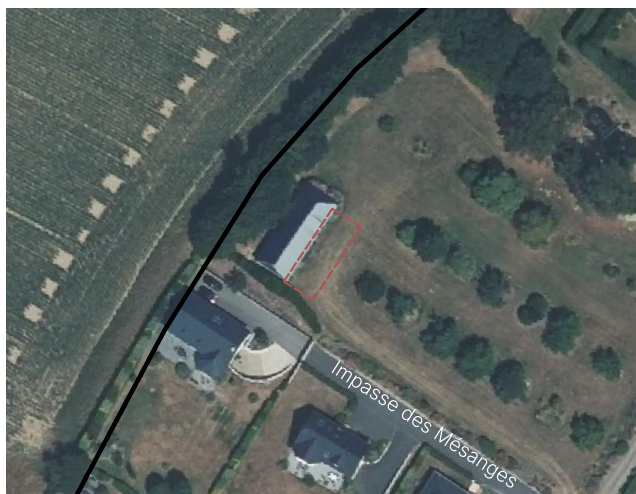
FLM4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0A0574

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **119 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0515



↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **122 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0515



↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **61 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

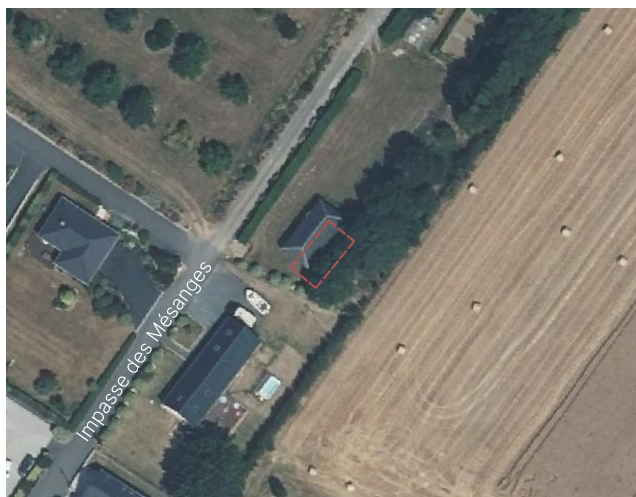
FLM7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0A0574

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **77 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0574



↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **213 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

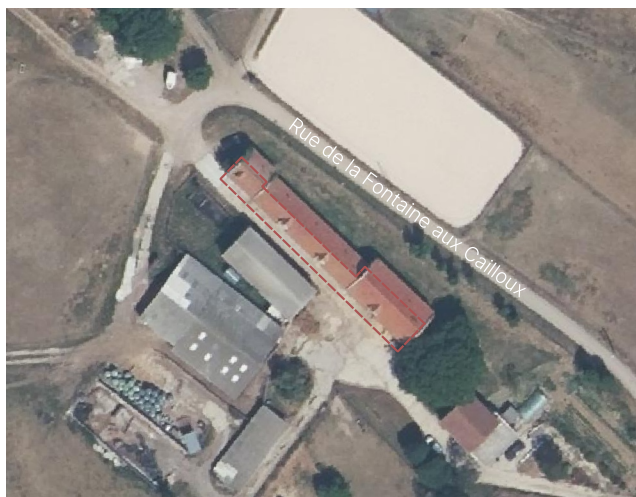
FLM9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0A0585

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **290 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

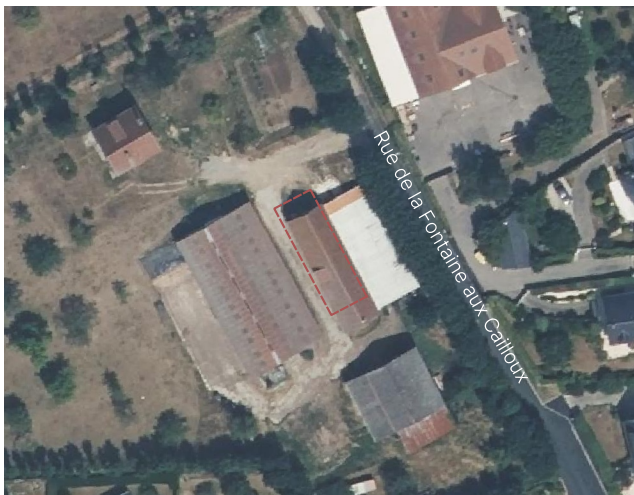
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0517

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **192 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

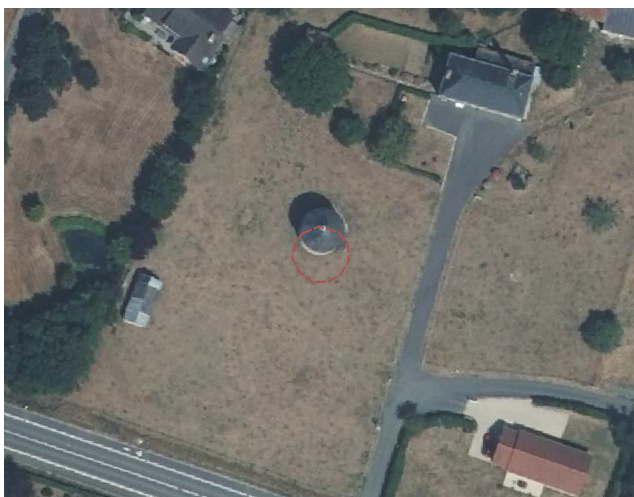
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM11 • COLOMBIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0670

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **94 m²**



DESCRIPTION

Edifice en brique et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM12 • HABITATION- BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0670

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **180 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et en pierre



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM13 • HABITATION - REPÈRE POUR LES AVIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0A0473

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **221 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

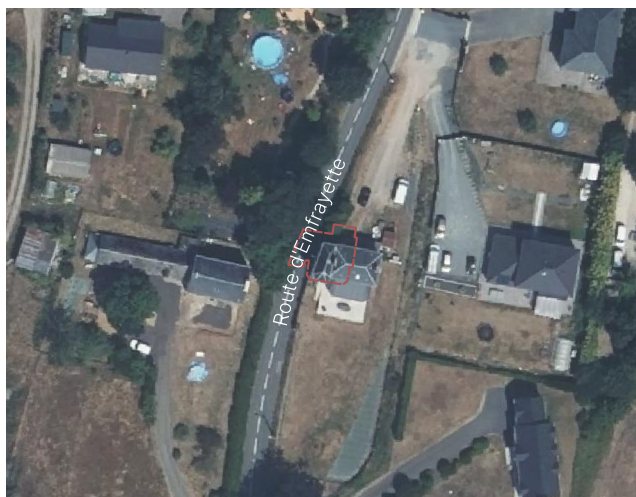
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM14 • HABITATION - REPÈRE POUR LES AVIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0646

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **111 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM15 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AC0016

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **75 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM16 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
AC0041

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM17 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AC0018

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **147 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

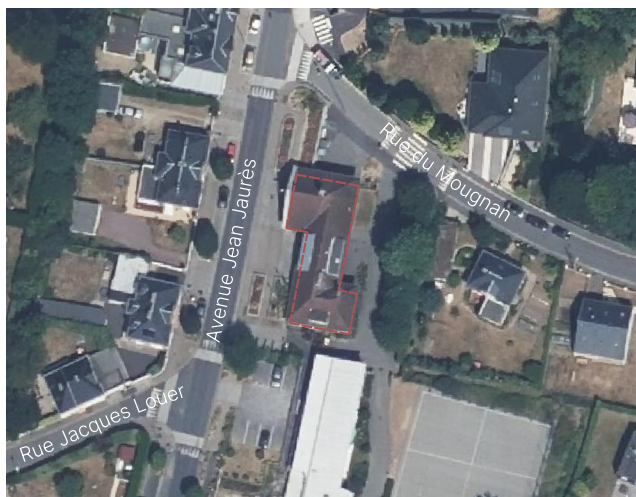
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM18 • MAIRIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
AB0012

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **318 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et toiture en tuile



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM19 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0042

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **120 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM20 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0076

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **178 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et pierre, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

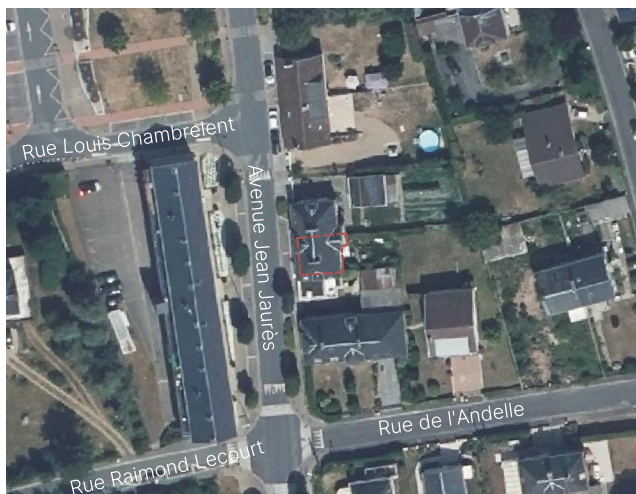
FLM21 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0071

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **67 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

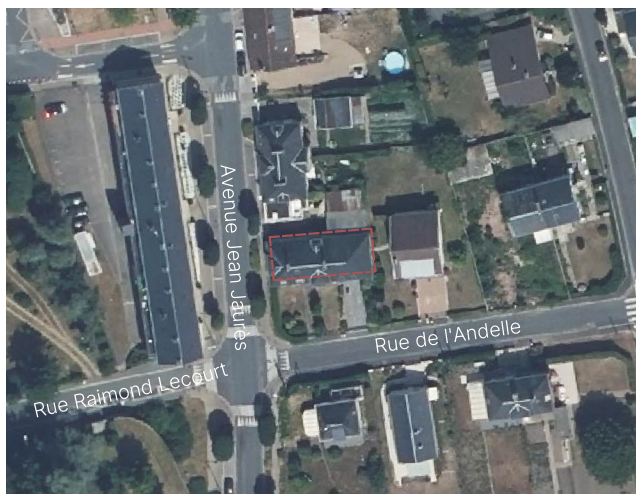
FLM22 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0073

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **173 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM23 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0034

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **110 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en silex et brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM24 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0038

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **110 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM25 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0033

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **110 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en silex et brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

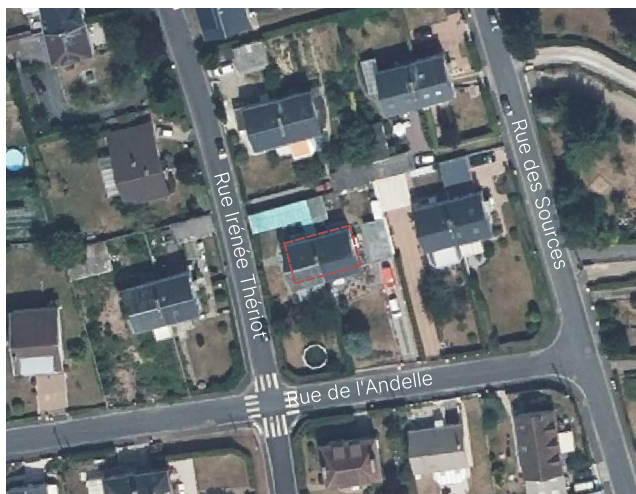
FLM26 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0036

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **111 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en silex, soubassement en pierre



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

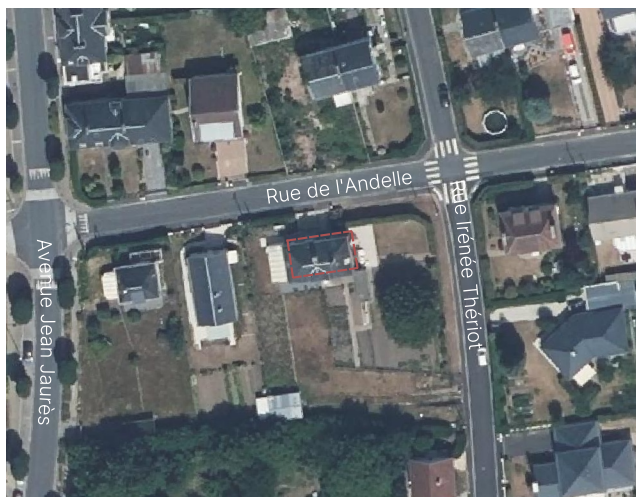
FLM27 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AB0076

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **96 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont pros crits.

FLM28 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AD0031

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **108 m²**



DESCRIPTION

Habitation en silex et brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM29 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AB0055

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **83 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0531

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **380 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM31 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0C0499



Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en chaume



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM32 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AB0113

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **110 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

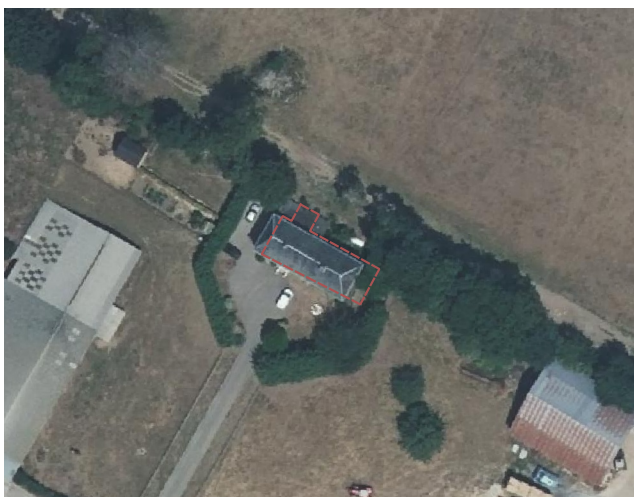
FLM33 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0A0478

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **198 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

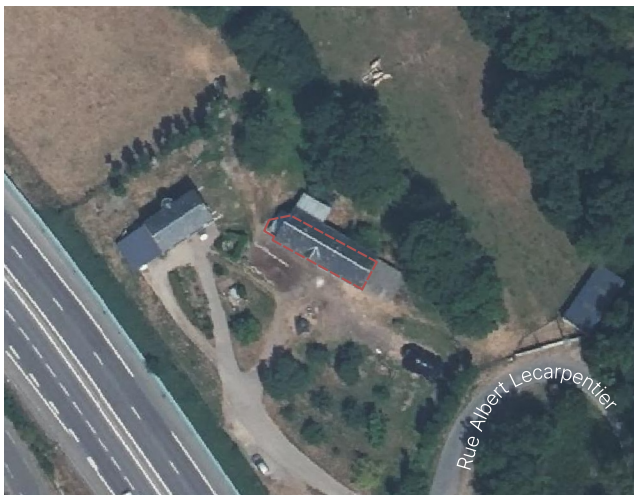
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0C0872

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **132 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM35 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
AB0040

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **106 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM36 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
AB0042

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **60 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM37 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0C1155

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **57 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM38 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0C0624

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **94 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM39 • MÉMORIAL DE LA LIBÉRATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0C1113

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **91 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

